Taux de chômage au 3<sup>e</sup> trimestre 2012

## Un taux record en Picardie

*En moyenne sur le troisième trimestre 2012, le taux de chômage en Picardie est de 11,9% et de 9,9% en France métropolitaine. Il progresse de +0,1 point par rapport au trimestre précédent dans la région comme au niveau national.*

Benoît RIEM  
Insee Picardie

La **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire. Le zonage ainsi rénové se substitue au 1<sup>er</sup> juillet 2011 à l'ancien zonage de 1994. Le but de ce découpage est de déterminer un zonage d'études pertinent pour l'analyse des marchés locaux du travail. La zone d'emploi est ainsi le plus petit territoire de calcul des taux de chômage localisés et des estimations d'emploi salarié de l'Insee. C'est aussi un territoire propice à la mise en œuvre des politiques de l'emploi initiées par les pouvoirs publics et les acteurs locaux.

Les **déplacements domicile-travail** communaux constituent la variable unique pour la détermination des zones d'emploi (données du recensement de 2006). Leur délimitation s'appuie en effet sur le principe suivant : le nombre d'actifs résidant au sein d'une zone et y travaillant doit être le plus élevé possible. En d'autres termes, le taux d'actifs stables de chaque zone d'emploi doit être optimisé, dans le respect d'un certain nombre de contraintes liées notamment à la taille des territoires (minimale et maximale) et à leur géographie (pas de découpage infra-communal, contiguïté des communes, etc.).

Ce travail de découpage territorial, a été piloté par le ministère du Travail, de l'emploi et de la santé avec l'appui technique de l'Insee et de la Datar.

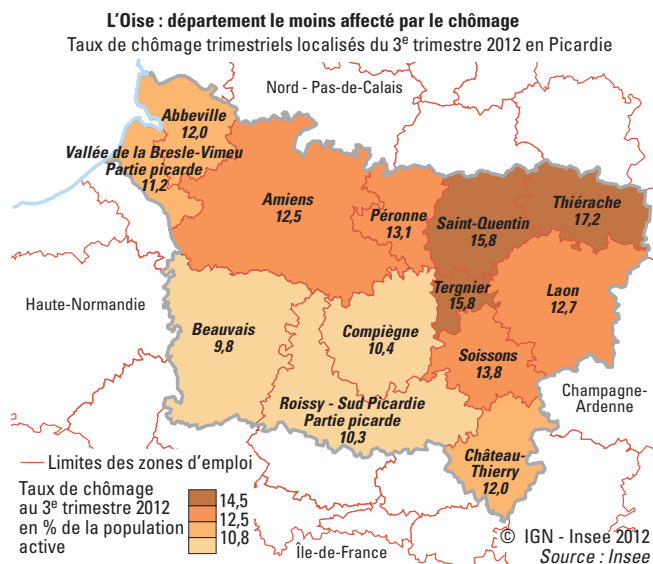
Début 2011, le contour de **322 zones d'emploi françaises** (364 auparavant), DOM (dont Mayotte) compris, a été définitivement validé. Les nouvelles zones d'emploi ne tiennent plus compte des limites départementales et régionales. De plus la périurbanisation autour des grandes villes contribue à augmenter la surface de ces nouvelles zones.

La **Picardie** est découpée en **13 zones d'emploi** (14 auparavant). Deux zones interrégionales sont désormais observées : la Vallée de la Bresle-Vimeu qui se répartit entre la Picardie et la Haute-Normandie et la zone de Roissy-Sud Picardie entre la Picardie et l'Île-de-France. Un élément marquant est l'étirement de deux zones : celle d'Amiens et celle de Roissy-Sud Picardie (fortement attirée par le bassin parisien). Cette polarisation se fait aux dépens des autres zones de la région. Ces dernières voient en effet leur surface se réduire. La disparition des zones du Santerre-Somme et du Santerre-Oise illustre bien ce phénomène.

**E**n France métropolitaine, par rapport au deuxième trimestre 2012, le taux de chômage progresse pour atteindre 9,9 %. Il augmente (ou reste stable) dans toutes les régions : les hausses s'échelonnent entre +0,1 et +0,3 point. Parmi les régions les plus touchées par le chômage ce trimestre, la Picardie se place en troisième position, derrière le Languedoc-Roussillon (13,8 %) et le Nord-Pas-de-Calais (13,4 %).

Depuis cinq trimestres consécutifs, le taux de chômage ne cesse de s'élever en Picardie et en France métropolitaine.

Sur un an, la part de la population active à la recherche d'un emploi est en hausse dans toutes les régions métropolitaines. Les augmentations s'échelonnent entre +0,5 point (régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et +1,2 point (Champagne-Ardenne). En Picardie, il passe de 10,9 % au troisième trimestre 2011 à 11,9 % au troisième trimestre 2012. Avec cette progression de +1,0 point, la Picardie se place avec le Languedoc-Roussillon en tête des régions françaises subissant la plus forte hausse annuelle.



## Une progression annuelle importante pour les départements picards

Taux de chômage trimestriels localisés par zone d'emploi

Unité : %

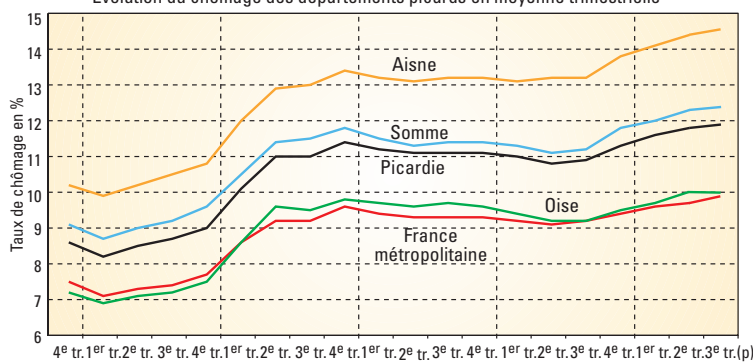
	2010		2011				2012			Évolution	
	3 <sup>e</sup> tr.	4 <sup>e</sup> tr.	1 <sup>er</sup> tr.	2 <sup>e</sup> tr.	3 <sup>e</sup> tr.	4 <sup>e</sup> tr.	1 <sup>er</sup> tr.	2 <sup>e</sup> tr.	3 <sup>e</sup> tr. (p)	Trimestrielle	Annuelle
Château-Thierry	11,1	11,2	11,0	10,8	11,0	11,9	11,9	12,1	12,0	-0,1	1,0
Tergnier	14,0	14,0	13,9	13,6	13,8	14,6	15,3	15,6	15,8	0,2	2,0
Thiérache	16,1	16,1	16,1	16,0	15,7	16,2	16,5	16,9	17,2	0,3	1,5
Laon	11,7	11,6	11,6	11,6	11,7	12,2	12,4	12,5	12,7	0,2	1,0
Soissons	12,4	12,6	12,4	12,4	12,7	13,1	13,6	13,9	13,8	-0,1	1,1
Saint-Quentin	14,9	14,8	14,8	14,8	14,7	15,2	15,3	15,6	15,8	0,2	1,1
<b>Aisne</b>	<b>13,2</b>	<b>13,2</b>	<b>13,1</b>	<b>13,1</b>	<b>13,2</b>	<b>13,8</b>	<b>14,1</b>	<b>14,4</b>	<b>14,5</b>	<b>0,1</b>	<b>1,3</b>
Compiègne	9,6	9,7	9,5	9,5	9,6	9,9	10,2	10,4	10,4	0,0	0,8
Beauvais	9,7	9,4	9,2	8,9	8,8	9,2	9,3	9,6	9,8	0,2	1,0
Roissy-Sud Picardie	10,2	10,2	10,2	10,1	10,2	10,4	10,6	10,8	10,8	0,0	0,6
<i>Roissy-Sud Picardie (partie picarde)</i>	<i>9,8</i>	<i>9,7</i>	<i>9,6</i>	<i>9,4</i>	<i>9,4</i>	<i>9,7</i>	<i>10,0</i>	<i>10,2</i>	<i>10,3</i>	<i>0,1</i>	<i>0,9</i>
<b>Oise</b>	<b>9,7</b>	<b>9,6</b>	<b>9,4</b>	<b>9,2</b>	<b>9,2</b>	<b>9,5</b>	<b>9,7</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>
Vallée de la Bresle-Vimeu	10,2	10,0	9,9	9,8	10,0	10,6	10,9	10,8	10,8	0,0	0,8
<i>Vallée de la Bresle-Vimeu (partie picarde)</i>	<i>10,6</i>	<i>10,4</i>	<i>10,3</i>	<i>10,1</i>	<i>10,4</i>	<i>11,1</i>	<i>11,3</i>	<i>11,2</i>	<i>11,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,8</i>
Abbeville	11,4	11,4	11,2	10,9	11,0	11,6	11,9	12,0	12,0	0,0	1,0
Amiens	11,6	11,5	11,4	11,3	11,4	11,8	12,1	12,4	12,5	0,1	1,1
Péronne	11,0	11,1	11,2	10,8	11,2	11,9	11,9	12,5	13,1	0,6	1,9
<b>Somme</b>	<b>11,4</b>	<b>11,4</b>	<b>11,3</b>	<b>11,1</b>	<b>11,2</b>	<b>11,7</b>	<b>12,0</b>	<b>12,3</b>	<b>12,4</b>	<b>0,1</b>	<b>1,2</b>
<b>Picardie</b>	<b>11,1</b>	<b>11,1</b>	<b>11,0</b>	<b>10,8</b>	<b>10,9</b>	<b>11,3</b>	<b>11,6</b>	<b>11,8</b>	<b>11,9</b>	<b>0,1</b>	<b>1,0</b>
<i>France métropolitaine</i>	<i>9,3</i>	<i>9,3</i>	<i>9,1</i>	<i>9,1</i>	<i>9,2</i>	<i>9,4</i>	<i>9,6</i>	<i>9,8</i>	<i>9,9</i>	<i>0,1</i>	<i>0,7</i>

(p) résultats provisoires

Sources : Insee, taux de chômage BIT (métropole), taux de chômage localisés (région et infra)

### Des taux de chômage tous orientés à la hausse

Évolution du chômage des départements picards en moyenne trimestrielle



(p) résultats provisoires

Sources : Insee, taux de chômage localisés (régional et infra régional), taux de chômage BIT (national)

### Taux de chômage localisés

L'Insee publie au niveau national des taux de chômage en moyenne trimestrielle, estimés à partir de l'enquête emploi et respectant la définition du Bureau International du Travail. Pour le niveau régional, le nombre de chômeurs est estimé en ventilant le résultat de l'Enquête Emploi selon une clef de répartition issue des demandes d'emploi en fin de mois (DEFM). L'utilisation du terme « chômage au sens du BIT » est inappropriée pour les séries par région, département et zone d'emploi, qui s'intitulent « taux de chômage localisés ».

### Demandes d'emploi en fin de mois (Directe/Pôle Emploi)

Suite aux recommandations du CNIS, de nouvelles catégories de demandeurs d'emploi sont entrées en vigueur en 2009. Les demandeurs d'emploi sont classés par catégories, (A, B, C, D, E). La catégorie A concerne les demandeurs d'emploi sans emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (anciennement catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite).

### Pour en savoir plus

www.insee.fr onglet : Définitions et méthodes  
Sources et méthodes "Taux de chômage localisés"

### Pour en savoir plus [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Nouvelle hausse du chômage au troisième trimestre 2012, Informations rapides n°299 - Conjoncture, décembre 2012.

Atlas des zones d'emploi 2010, octobre 2012, Thèmes - Territoires, « Régions, départements et villes de France ».

www.insee.fr/picardie « La conjoncture régionale »

### ► Dans l'Aisne, un taux toujours très fort

Dans l'Aisne, le taux de chômage enregistre une nouvelle hausse (+0,1 point). Il atteint 14,5 % de la population active. Comparé au troisième trimestre 2011, le chômage progresse fortement : +1,3 point.

Sur un an, les taux de chômage dans toutes les zones d'emploi axonaises affichent une hausse supérieure ou égale à 1 point. Parmi les zones les plus marquées, le taux de chômage augmente de +1,5 point pour la Thiérache (17,2 %) et +2,0 points pour Tergnier (15,8 %). En comparaison nationale, la Thiérache est la zone d'emploi la plus touchée, devant celles de Calais (17,1 %) et de Lens-Hénin (16,8 %).

### ► Un actif isarien sur dix est au chômage

Dans l'Oise, le chômage touche désormais 10,0 % de la population active. Il est stable, comparé au deuxième trimestre 2012. Sur un an, la hausse est de +0,8 point.

Les taux de chômage sont supérieurs à 10,0 % dans les zones de Roissy-Sud Picardie (partie picarde, 10,3 %) et de Compiègne (10,4 %). La zone de Beauvais affiche la plus forte hausse du département : +0,2 point (9,8 %).

### ► Une légère hausse dans la Somme

Dans la Somme, le taux de chômage atteint 12,4 %, soit une hausse de +0,1 point sur un trimestre et de 1,2 point sur un an.

Par rapport au deuxième trimestre 2012, la zone de Péronne subit la plus forte hausse : +0,6 point. Le taux de chômage est stable dans les zones de la vallée de la Bresle-Vimeu (partie picarde, 11,2 %) et d'Abbeville (12,0 %). Sur un an, le chômage est en forte élévation : +1,9 point pour Péronne, +1,1 point pour Amiens et +1,0 point pour Abbeville. ■